

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ARRAS - 6201 - Documents comptables (B-S)
- Dépôt le 25/06/2026 - 5471 - 2005 B 00328 - 450 997 119 - A.E.S ALTERNATIVE
EQUIPEMENT SOLUTIONS

Désignation de l'entreprise : <u>SARL AES</u>		1 2	
Adresse de l'entreprise <u>PARC D'ACTIVITE DU QUADRAPARC 352 RUE MARC SEGUIN 62800 LIEVIN</u>		Durée de l'exercice précédent * <u>1 2 </u>	
Numéro SIRET * <u>4 5 0 9 9 7 1 1 9 0 0 0 4 2</u>		Néant ☐ *	
		Exercice N clos le, <u>3 1 1 2 2 0 2 4 </u>	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2
			Net 3
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC
	Frais de développement *	CX	CQ
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG
	Fonds commercial (1)	AH	AI
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM
	Terrains	AN	AO
	Constructions	AP	AQ
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU
Immobilisations en cours	AV	AW	
Avances et acomptes	AX	AY	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT
	Autres participations	CU	CV
	Créances rattachées à des participations	BB	BC
	Autres titres immobilisés	BD	BE
	Prêts	BF	BG
Autres immobilisations financières *	BH	BI	
TOTAL (II)		BJ	BK
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM
	En cours de production de biens	BN	BO
	En cours de production de services	BP	BQ
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS
	Marchandises	BT	BU
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY
	Autres créances (3)	BZ	CA
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	CE
Disponibilités	CF	CG	
Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	
TOTAL (III)		CJ	CK
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW	
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM	
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1A
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	
Clause de réserve de propriété : *		(3) Part à plus d'un an :	
Immobiliations :		Créances :	
Stocks :			

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2025

Désignation de l'entreprise		SARL AES		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 105 000)			DA	105 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	10 500	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ)			DG		
	Report à nouveau			DH	1 249 383	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	176 707	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	1 541 590	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ	6 125	
	TOTAL (III)			DR	6 125	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)			DV	2 221	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	31 196	
	Dettes fiscales et sociales			DY	74 385	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	82 584	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	190 387		
Ecart de conversion passif *			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	1 738 101		
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Écart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			1F	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	190 387
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SARL AES				Néant ☐ *				
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	27 379	FB	1 256 068	FC	1 283 447	
	Production vendue	biens * services *	FD		FE		FF	
			FG		FH		FI	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	27 379	FK	1 256 068	FL	1 283 447	
	Production stockée *				FM			
	Production immobilisée *				FN			
	Subventions d'exploitation				FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)				FP	77 520		
	Autres produits (1) (11)				FQ	19 482		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	1 380 449
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	260 028	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	170 995	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	8 036	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	227 369	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	22 915	
	Salaires et traitements *					FY	287 493	
	Charges sociales (10)					FZ	155 492	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements * (14)			GA	11 139	
			- dotations aux provisions			GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	6 125		
	Autres charges (12)				GE	1 142		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	1 150 734
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	229 715	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					(III)	GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					(IV)	GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	1 800
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	
	Différences positives de change						GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO	
	Total des produits financiers (V)						GP	1 800
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	
	Différences négatives de change						GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT	
	Total des charges financières (VI)						GU	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	1 800	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	231 515	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL AES		Néant ☐ *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	95	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	95	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	928	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	928	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(834)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	53 974	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	1 382 343	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	1 205 636	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	176 707	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP	
			- Crédit-bail immobilier		HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2	
		Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS A5				
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	
	(13)	Dont primes et cotisations sociales professionnelles: facultatives A6 obligatoires A9				
		Dont cotisations facultatives Madelin A7 plans d'épargne retraite A8				
	(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)			HS	
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe):				Exercice N	
FRAIS A REINTEGRER				Charges exceptionnelles	889	
DIFFERENCES DE REGLEMENT					95	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs:				Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

Désignation de l'entreprise										SARL AES		Néant ☐ *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD	10 000	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions	Dont Composants	M2			KP	57 630	KQ		KR	1 190	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants	M3			KS	14 701	KT		KU	516	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *					KV	700	KW		KX		
		Matériel de transport *					KY	24 875	KZ		LA	18 500	
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	10 629	LC		LD		
		Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes						LK		LL		LM		
	TOTAL III						LN	108 534	LO		LP	20 206	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T	
		Autres participations						8U		8V		8W	
		Autres titres immobilisés						1P		1R		1S	
Prêts et autres immobilisations financières						1T	20 225	1U		1V			
TOTAL IV						LQ	20 225	LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						0G	138 759	0H		0J	20 206		
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
						par virement de poste à poste				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
						1		2		3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		IN		C0		D0		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		IO		LV	10 000	IX	10 000	
CORPORELLES	Terrains						IP		LX		LY		
	Constructions	Sur sol propre					IQ		MA		MB		
		Sur sol d'autrui					IR		MD		ME		
		Inst. gales, agencets et am. des constructions					IS		MG	58 820	MH	58 820	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT		MJ	15 217	MK	15 217	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets, aménagements divers					IU		MM	700	MN	700	
		Matériel de transport					IV	4 107	MP	39 268	MQ	39 268	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier					IW	1 857	MS	8 772	MT	8 772	
		Emballages récupérables et divers *					IX		MV		MW		
	Immobilisations corporelles en cours						MY		MZ		NA		
	Avances et acomptes						NC		ND		NE		
	TOTAL III						IY	5 964	NG	122 777	NH	122 777	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						IZ		0U		M7	
		Autres participations						I0		0X		0Y	
		Autres titres immobilisés						I1		2B		2C	
Prêts et autres immobilisations financières						I2		2E	20 225	2F	20 225		
TOTAL IV						I3		NJ	20 225	NK	20 225		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						I4		0K	5 964	0L	153 002	0M	153 002

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2025

Exercice N clos le

3 1 1 2 2 0 2 4

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL AESNéant ☒ *

CADRE A

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

Désignation de l'entreprise SARL AESNéant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développements	CY			EL		EM		EN	
Fonds commercial	RE			RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles	PE	10 000		PF		PG		PH	10 000
TOTAL I	RK	10 000		RM		RN		RO	10 000
Terrains	PI			PI		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV	44 955	PW	1 637	PX		PY	46 592
Installations techniques, matériel et outillage industriels	PZ	11 843		QA	775	QB		QC	12 618
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	281	QE	35	QF		QG	316
	Matériel de transport	QH	11 139	QI	8 276	QJ	4 107	QK	15 308
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	9 983	QM	417	QN	1 857	QO	8 543
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
	TOTAL II	QU	78 201	QV	11 139	QW	5 964	QX	83 377
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)	ØN	88 201		ØP	11 139	ØQ	5 964	ØR	93 377

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5		N6
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU		RV
Autres immobilisations incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9		Q1
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC		SD
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7		Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5		R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2		S4
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9		T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8		T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5		U7
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3		V5
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1		W3
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8		X1
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7		X8
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III	NL			NM				NO
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU		NV
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY		Total général non ventilé (NW - NY)	NZ	

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES *Montant net au début
de l'exercice

Augmentations

Dotations de l'exercice
aux amortissementsMontant net à la
fin de l'exercice

Frais d'émission d'emprunt à étaler

Z9

Z8

Primes de remboursement des obligations

SP

SR

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL AES		Néant ☐		
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
TOTAL I		3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
TOTAL II		5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D	
		6E	6F	6G	6H	
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5	
		9U	9V	9W	9X	
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A	
	TOTAL III		7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF			
	- financières	UG	UH			
	- exceptionnelles	UJ	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SARL AES										Néant ☐ *	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US			
	Autres immobilisations financières			UT	20 225	UV		UW	20 225		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA							
	Autres créances clients			UX	11 124		11 124				
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée * UO)			ZI							
	Personnel et comptes rattachés			UY	120		120				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ							
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	35 278		35 278				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)			VC							
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	61 702		61 702				
	Charges constatées d'avance			VS	979		979				
	TOTAUX			VT	129 427	VU	109 202	VV	20 225		
RENNVOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	31 196		31 196						
Personnel et comptes rattachés		8C	11 893		11 893						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	21 738		21 738						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	34 596		34 596					
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	2 062		2 062					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	4 096		4 096					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	2 221		2 221						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	82 584		82 584						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	190 387	VZ	190 387						
RENNVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL					
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise SARL AES				Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant ☐		Exercice N clos le : 31/12/2024						
I. RÉINTÉGRATIONS								BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA	176 707				
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)										WB				
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			WE		XE	1 262				
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)			WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)			WG	1 262						
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))			RB							
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)			WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)			XX		XW	65				
	Amendes et pénalités			WJ	65	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *			XZ						
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *										XY				
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)										I7	53 974				
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE			WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI			L7		K7					
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme			– imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)						I8					
				– imposées au taux de 0 %						ZN					
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *			– Plus-values nettes à court terme						WN					
										– Plus-values soumises au régime des fusions		WO			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)												XR			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *				Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW	889	WQ				
							Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8						
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage												Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage												Y3			
										TOTAL I	WR	232 897			
II. DÉDUCTIONS												PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *												WT			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)												WU			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme			– imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						WV					
				– imposées au taux de 0 %						WH					
				– imposées au taux de 19 %						WP					
				– imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WW					
				– imputées sur les déficits antérieurs						XB					
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %												I6		
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *												WZ			
Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :				Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation						2A		XA			
Produits de participation inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art 223B du CGI)												ZX			
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *											ZY			
	Majoration d'amortissement *											XD			
	Abattement sur la déduction des cotisations *	Zone franche urbaine-TE (art. 44 octies A)	ØV	Société investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 quaterdecies)	PA		XF						
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC								
		Entreprises nouvelles (44 sexies)	L2	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB								
			Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5	France Ruralités Revitalisation - (FRR) (44 quindecies A)	HT									
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)												XS			
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	X9	dont déduction exceptionnelle simulatoire de conduite (art. 39 decies E)	YH	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	YC		)	XG						
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	YA	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	YB	créance dégagee par le report en arrière de déficit	ZI									
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	YD	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	YI	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	YL									
	Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage												Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II	XH				
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				bénéfice (I moins II)		XI	232 897	)	XJ						
				déficit (II moins I)											
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *						ZL			XL						
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *															
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	232 897		XO						

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP 2058 A 2025

Extension

SARL AES

[illegible]

Désignation de l'entreprise <u>SARL AES</u>			Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4	
Dont déficits transférés de plein droit (art.209-II-2 du CGI)		K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)			K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)			K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)			YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)			YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES				
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice			ZT	18 017
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT				
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI*		ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *				
		8X	8Y	
		8Z	9A	
		9B	9C	
Provisions pour dépréciation *				
		9D	9E	
		9F	9G	
		9H	9J	
Charges à payer				
		9K	9L	
		9M	9N	
		9P	9R	
		9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO	
à reporter au tableau 2058-A-2 :		ligne WI		ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	LI			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>SARL AES</u>										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	1 175 545	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves {	– Réserves légales	ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	73 838		– Autres réserves	ZD					
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Dividendes	ZE					
					Autres répartitions	ZF					
	TOTAL I	ØF	1 249 383		Report à nouveau	ZG	1 249 383				
								TOTAL II	ZH	1 249 383	
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	– Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7						YQ				
	– Engagements de crédit-bail immobilier						YR				
	– Effets portés à l'escompte et non échus						YS				
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	– Sous-traitance						YT				
	– Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8						XQ	91 307			
	– Personnel extérieur à l'entreprise						YU	11 299			
	– Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	6 753			
	– Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV				
	– Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES						ST	118 011			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	227 369			
IMPÔTS ET TAXES	– Taxe professionnelle*, CFE, CVAE						YW	5 144			
	– Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques) ZS						9Z	17 771			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						YX	22 915			
TVA	– Montant de la TVA collectée						YY	4 675			
	– Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	64 115			
DIVERS	– Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre de 2024) *						ØB	303 437			
	– Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ØS				
	– Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK				
	– Numéro de centre agréé * XP										
	– Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)										
	– Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG				
RÉGIME DE GROUPE *	– Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies						RH				
	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe JA		Plus-values à 15 % JK		Plus-values à 0 % JL						
			Plus-values à 19 % JM		Imputations JC						
	Groupe : résultat d'ensemble JD		Plus-values à 15 % JN		Plus-values à 0 % JO						
			Plus-values à 19 % JP		Imputations JF						
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH		N° SIRET de la société mère du groupe JJ								

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SARL AES Néant ☐

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)		Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)
I - Immobilisations*	1	Materiel de trans	4 107	4 107		
	2	Materiel bureau-i	1 857	1 857		
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente (7)		Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-value taxable à 19 % (1) (11)
				19 %	15 % ou 12,80 %	0 %	
I - Immobilisations*	1	11 650	11 650				
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (9)		11 650				
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (10)						
	CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % (11)						

(A)

(B)
(Ventilation par taux)

(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis IA, 208 C et 210 B du CGI.

[illegible]

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SARL AES

Néant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 %

② Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ①.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ①.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
N - 1			
N - 2			
N - 3			
N - 4			
N - 5			
N - 6			
N - 7			
N - 8			
N - 9			
N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. J=S+D+F-G-H
	À 19 %, ou 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
①	②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes N					
N - 1					
N - 2					
N - 3					
N - 4					
N - 5					
N - 6					
N - 7					
N - 8					
N - 9					
N - 10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERMÉ
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SARL AES		Néant ☒ *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

31122024

N° SIRET

4 5 0 9 9 7 1 1 9 0 0 0 4 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SARL AES

ADRESSE (voie)

PARC D'ACTIVITE DU QUADRAPARC 352 RUE MARC SEGUIN

CODE POSTAL

62800

VILLE

LIEVIN

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

2700

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

300

Total des lignes P1 + P2

P5

3

Total des lignes P3 + P4

P6

3000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Soc. Civile

Dénomination

CAN INVESTISSEMENT

N° SIREN (si société établie en France)

821946001

% de détention

60,00

Nb de parts ou actions

1800

Adresse :

N°

43

Voie

ROUTE DE LA COLLINE

Code Postal

62172

Commune

BOUVIGNY BOYEFFLES

Pays

Forme juridique

S.A.S.

Dénomination

BENALI INVESTISSEMENT

N° SIREN (si société établie en France)

812131266

% de détention

30,00

Nb de parts ou actions

900

Adresse :

N°

19

Voie

RUE DU BOIS

Code Postal

62196

Commune

HESDIGNEUL-LES-BETHUNE

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

M

Nom de famille

PLAYOUT

Prénom(s)

JEREMY

Nom d'usage

% de détention

10,00

Nb de parts ou actions

300

Naissance:

Date

17/10/1975

N° Département

62

Commune

BRUAY

Pays

Adresse :

N°

53 RUE DE MARTEL

Voie

Code Postal

62700

Commune

BRUAY LA BUISSIÈRE

Pays

Titre (2)

Nom de famille

Prénom(s)

Nom d'usage

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance:

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE

31122024

N° SIRET

4 5 0 9 9 7 1 1 9 0 0 0 4 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SARL AES

ADRESSE (voie)

PARC D'ACTIVITE DU QUADRAPARC 352 RUE MARC SEGUIN

CODE POSTAL

62800

VILLE

LIEVIN

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

2024	Détermination du résultat net de cession, de concession ou de sous-concession de brevets et d'actifs incorporels assimilés imposable à taux réduit	2468
------	--	------

(À souscrire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI)

1. Modalités de calcul du résultat net imposable au taux réduit de 10 %

1	2	3	4	5	6	7	
Actif, bien ou service, famille de biens ou services	Dénomination	Date de premier exercice de l'option	Résultat net déficitaire restant à reporter au titre de l'exercice précédent	Résultat net de l'exercice	Rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice	Résultat net imposable à taux réduit	
						imputé sur le déficit de l'exercice 7a	imposé à 10 % 7b
Total							

2. Résultat net imposable à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement

	Date de l'agrément	Résultat net imposable à taux réduit sous agrément
Total		

Alternative Equipment Solutions

Société à Responsabilité Limitée au Capital de 105.000 €

352 rue Marc SEGUIN 62800 LIEVIN

RCS 450 997 119 00042

Le Président rappelle aux associés que tous les documents prévus à l'article 36 du décret du 23 mars 1967 ont été adressés aux associés avec la lettre de convocation, quinze jours précédents la présente assemblée. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration, puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente réunion est le suivant :

- Examen du rapport de gestion sur les comptes de l'année **2024**,
- Approbation des comptes et du rapport de gestion,
- Affectation des résultats de l'exercice clos le **31/12/2024**.

Il donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre les débats.

La discussion est ouverte et le gérant, Monsieur Cerjak donne toutes les explications nécessaires sur les comptes de l'année **2024** et annonce que le résultat de cet exercice se traduit par un **résultat net fiscal de 176 707€**.

Après divers échanges de vue et explications sur cet état, personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

1ère RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion, approuve ce dernier, ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice **2024** tels qu'ils ont été présentés par la gérance et qui font apparaître, pour ledit exercice, un **résultat net fiscal de 176 707€**.

L'Assemblée approuve les opérations traduites par ces comptes et accomplies par la gérance au cours de l'exercice écoulé

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2ème RESOLUTION

Compte tenu du bénéfice de l'exercice, l'Assemblée Générale approuve la répartition des résultats de l'exercice écoulé, telle qu'elle lui est proposée par la gérance, et décide de distribuer l'intégralité du résultat de l'exercice de **176 707€**, de la manière suivante :

JCC

BR

PS

CR

Alternative Equipment Solutions
Société à Responsabilité Limitée au Capital de 105.000 €
352 rue Marc SEGUIN 62800 LIEVIN
RCS 450 997 119 00042

ASSEMBLEE GENERALE DU 21 AVRIL 2025

L'An Deux Mil Vingt Cinq, le 21 Avril à 09 Heures 30, les associés de la Société à Responsabilité Limitée Alternative Equipement Solution se sont réunis au 352 Rue Marc Seguin à LIEVIN sur convocation faite par la gérance.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Monsieur CERJAK JEAN LUC préside la séance en qualité de président de la société.

La séance est ouverte sous la Présidence de Monsieur Jean Luc CERJAK, gérant de CAN INVEST, titulaire de MILLE HUIT CENT parts,
ci 1.800 Parts

La gérance constate qu'est présente à la réunion :

- La Société BENALI INVESTISSEMENTS, propriétaire de NEUF CENT
Parts sociales, ci 900 Parts
- Monsieur Jérémy PLAYOUT, propriétaire de TROIS CENT
Parts sociales, ci 300 Parts

Total des parts représentées :
TROIS MILLE Parts sociales, ci 3.000 Parts

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le président, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent 3.000 actions composant le capital.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

Les associés peuvent prendre connaissance des documents déposés sur le bureau du Président, à savoir :

- les A.R. des lettres de convocation ;
- le rapport de gestion relatif aux opérations de l'exercice écoulé ;
- l'inventaire, le compte de résultat, le bilan, ainsi que l'annexe de l'exercice écoulé ;
- le texte des résolutions proposées à l'approbation de l'assemblée

Alternative Equipment Solutions
Société à Responsabilité Limitée au Capital de 105.000 €
352 rue Marc SEGUIN 62800 LIEVIN
RCS 450 997 119 00042

RAPPORT DE LA GERANCE
SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 12 2024

Monsieur,

Nous nous réunissons en Assemblée Générale Ordinaire dans le cadre de la loi du 24 juillet 1966 et du décret du 23 mars 1967, afin de vous demander d'approuver les comptes de l'exercice clos le **31/12/2024**.

Pour cet exercice,

- **Résultat Net Fiscal de 176 707 €**
- **Distribution des dividendes soit 176 707€**

Je suis à votre disposition pour vous donner toutes les précisions complémentaires et explications que vous jugeriez utiles, et je vous demande d'approuver les résolutions que je vous propose, et qui sont les suivantes :

- Approbation des comptes et Quitus de la gestion au gérant,
- Affectation des résultats.

Fait à Liévin
Le 21 Avril 2025

Le Gérant,

Jean-Luc CERJAK

PS

1002

SUL

083

Alternative Equipment Solutions
Société à Responsabilité Limitée au Capital de 105.000 €
352 rue Marc SEGUIN 62800 LIEVIN
RCS 450 997 119 00042

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES
A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 21 AVRIL 2025

1ère RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion, approuve ce dernier, ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice **2024** tels qu'ils ont été présentés par la gérance et qui font apparaître, pour ledit exercice, un **résultat net fiscal de 176 707 €**.

L'Assemblée approuve les opérations traduites par ces comptes et accomplies par la gérance au cours de l'exercice écoulé.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

2ème RESOLUTION

Compte tenu du bénéfice de l'exercice **2024**, l'Assemblée Générale approuve le résultat de l'exercice écoulé, telle qu'elle lui est proposée par la gérance, et décide de distribuer l'intégralité du résultat de l'exercice de **176 707€**

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le gérant et les associés

Bo

PS

AB

JCL

Alternative Equipment Solutions
Société à Responsabilité Limitée au Capital de 105.000 €
352 rue Marc SEGUIN 62800 LIEVIN
RCS 450 997 119 00042

ASSEMBLEE GENERALE DU 21 AVRIL 2025

FEUILLE DE PRESENCE

Associés	Parts (Nbre)	Voix (Nbre)	Emargement
SAS BENALI INVESTISSEMENTS	900	900	
CAN INVEST	1800	1800	
Monsieur PLAYOUT Jérémy, Francis	300	300	

Le Gérant certifie exacte la présente feuille de présence, faisant apparaître que tous associés sont présents, totalisant 3.000 parts sociales ayant droit de vote, et auxquelles sont attachées 3.000 voix.

Le Gérant,



Jean Luc CERJAK

PS



CB

SCC

Alternative Equipment Solutions

Société à Responsabilité Limitée au Capital de 105.000 €

352 rue Marc SEGUIN 62800 LIEVIN

RCS 450 997 119 00042

Détail de la distribution

Pour CAN INVEST :	106 024 €
Pour BENALI INVESTISSEMENT :	53 012 €
Pour PLAYOUT Jérémy :	12 370 €
Impôts à verser :	5 301 €

Concernant Monsieur Playout, ce montant tient compte du prélèvement pour la CSG et l'acompte d'impôt sur le revenu. Il devra déclarer aux impôts la somme de 17 671 € en revenu des capitaux mobiliers et reporter dans la case correspondante l'acompte d'impôt prélevé de 2 262 €.

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour.

L'assemblée générale reconnaît avoir été informée que ce dividende est soumis, pour les personnes physiques, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8% auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,2%, soit une taxation globale de 30%.

Le PFU s'applique de plein droit à défaut d'option pour le barème progressif de l'IR.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président et un actionnaire.

Le Président,
Monsieur Jean-Luc CERJAK

La Secrétaire,
Mademoiselle Caroline Beugin

M. BENALI Abdalouhab
Lu et Approuvé

M. CERJAK Jean Luc
Lu et Approuvé

Mlle BEUGIN Caroline
Lu et Approuvé

Mr PLAYOUT Jérémy
Lu et Approuvé